L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 72, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 19 JUILLET.

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1868..... $289,975 45

Primes d'incendie..... $126 000 00
Primes de mer..... 27 426 21
Primes de rivières..... 14,720 16
167,546 37 — 289,975 45

Moins primes remboursées.. 4,307 97

Montant en réserve pour risques non expirés..... 80,630 42 — 85,198 39
204,777 84

Montant net des primes..... 204,777 84

Portes payées

Pertes par l'incendie..... $6 566 16
Pertes par mer..... 20 812 46
Pertes sur rivières..... 4,792 99
32,171 61

Re assurances..... 1,114 84
Pertes nettes..... 30,962 97
Frais d'administration..... 10,236 97
Taxe et contributions..... 2,000 00
43,199 94

Réserve pour pertes non réglées..... 10,000 00 — 175,661 22

Surplus net..... 29,055 20

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Prêts sont bons consolidés de la ville, évalués à 60 c..... $ 167,280 00

Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opélousas et de l'Ouest évalués à 70 c..... 71,400 00

Vingt-cinq bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opélousas et de l'Ouest évalués à 70 c..... 17,500 00

Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opélousas, évalués à 50 c..... 2,000 00

Six bons de l'Etat du chemin de fer des Manchez, évalués à 50 c..... 3,000 00

Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, à Shreveport, évalués à 50 c..... 4,500 00

Actions du Bureau et de la Compagnie de Gaz, etc..... 928,456 00

Prêts sur garantie..... 28,000 00

Prêts sur hypothèque..... 20,000 00

Effets à recevoir..... 11,282 88

Primes dues et en voie de perception..... 67,186 00

Rentes d'autres Compagnies d'assurances.... 12,400 00

Montants n'ayant pas cours..... 4,000 00

Coupons de la ville, dûs et non recouvrés.... 1,000 00

En caisse..... 24,374 41

$767,708 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signés par devant moi, ce 15 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur huit mille actions non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs, A. P. Montgomery,
Ant. Carraera, A. Lecourt,
Geo. A. Fosdick Frank Williams,
H. Bridge, Thomas Byrne,
Chas. Labitte, John Thornhill,
John F. Merrill, W. A. Violett,
F. Anderson, Hugh McDonald,
A. Graf Keasy, Hugh Strickland,
F. Fraricot, John E. Wallis,
Geo. W. Dunbar, George Wallace,
F. H. Hennen, Andrew Stewart,
C. H. Tennison, L. S. Pothier,
A. Montgomery, John Black, jr.
H. J. Vose, R. Piazza,
J. Wagner-Miller, James Gallier,
Chas Weishaar, Rudolph Blog
11 Directeurs. 34 mars—jy

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun
NILE-ORLEANS, 19 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nile-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, estoit :..... $1,116,471 60
Sur les risques d'incendie..... $166,471 60
Sur les risques de mer..... 65,500 94
Sur les risques de rivières..... 35,492 94
$317,964 71

Plus, les risques non expirés pour 1867..... 66,885 00 — $384,999 71

En outre, les risques non expirés pour 1867..... $ 68,414 04

Primes remboursées pour 1867..... 2,396 04 — 68,814 04

Montant net des primes le 31 déc. 1867..... $331,975 67

Portes payées dans la même période

Sur les risques d'incendie..... $32,681 12
Sur les risques de mer 39,641 76
Sur les risques de rivières..... 35,022 94 — $106,745 82

Plus, réassurances..... $ 5 75
Escompte de primes.. 62 46 — 68,274 67

Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins..... 71,610 21

Réserve pour portes non réglées, et pour dividende sur les primes payé jusqu'au 1er mai 1868..... 27,777 00 — $491,216 76

Reservé pour portes non réglées..... $ 11,777 00

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport de la Cousine de Plaisance, adopté à l'Assemblée générale, a été mis par les Directeurs, est déclaré, après enquête des Auditeurs, être équivalent à un capital complant de $500,000 en argent :

Billets pour incendie..... $249,000 00
Hypothèques sur portes..... 20,000 00
Prêts en bons de la ville et autres bons..... 32,720 40
Prêts sur actions de banques et autres actions 15,500 00
Prêts sur actions de Compagnie d'assurance.. 130,500 00
Prêts sur garanties..... 12,000 00
Effets à recevoir..... 63,000 00
Primes en voie de perception..... 33,000 00
En caisse..... 111,559 60
$737,809 01

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signés par devant moi, ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, dix pour cent d'intérêt sur neuf mille actions non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs, A. P. Montgomery,
Ant. Carraera, A. Lecourt,
Geo. A. Fosdick Frank Williams,
H. Bridge, Thomas Byrne,
Chas. Labitte, John Thornhill,
John F. Merrill, W. A. Violett,
F. Anderson, Hugh McDonald,
A. Graf Keasy, Hugh Strickland,
F. Fraricot, John E. Wallis,
Geo. W. Dunbar, George Wallace,
F. H. Hennen, Andrew Stewart,
C. H. Tennison, L. S. Pothier,
A. Montgomery, John Black, jr.
H. J. Vose, R. Piazza,
J. Wagner-Miller, James Gallier,
Chas Weishaar, Rudolph Blog
11 Directeurs. 34 mars—jy

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des PRIMES de l'année expirée le 30 février 1868..... $566,525 45

Savoir

Primes d'incendie..... $292 777 07
Primes de mer..... 193 176 70
Primes de rivières..... 105,067 15
$ 566,525 45

En moins

Primes remboursées..... $ 3,849 75
Primes non expirées..... 60,145 00 — $ 63,994 75
$ 502,530 70

Montant net des primes..... $502,516 67

Portes payées

Portes par l'incendie..... $ 62,367 26
Portes par mer..... 184,272 79
Portes sur les rivières..... 94,563 60
341,203 65

Escompte sur fins de cartp..... 34,067 40
Taxes et Revenu intérieur..... 34,741 38
Dépenses, loyer, etc, compris
Six pour cent d'intérêt sur le pair jusqu'au 1er mai 1868..... 27,777 00 — 96,585 78
$ 437,789 43

Réservé pour portes non réglées..... $ 11,777 00

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport de la Cousine de Plaisance, adopté à l'Assemblée générale, a été mis par les Directeurs, est déclaré, après enquête des Auditeurs, être équivalent à un capital complant de $500,000 en argent :

Billets pour incendie..... $249,000 00
Hypothèques sur portes..... 20,000 00
Prêts en bons de la ville et autres bons..... 32,720 40
Prêts sur actions de banques et autres actions 15,500 00
Prêts sur actions de Compagnie d'assurance.. 130,500 00
Prêts sur garanties..... 12,000 00
Effets à recevoir..... 63,000 00
Primes en voie de perception..... 33,000 00
En caisse..... 111,559 60
$737,809 01

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signés par devant moi, ce 15 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-surplus de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour neuf mois à dater de l'année des affaires, à partir du deuxième lundi de mars 1868, SUR pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

— DIRECTEURS —

George Urquhart, Chs. Labitte,
A. Recherson, J. M. Lapeyre,
H. W. Kilbourn, A. Schreiber,
T. S. Sinclard, John Gaudet,
Wm. Stevens, W. T. Williams,
J. A. Wiltz, J. Tayon.

Bureau, rue du Canal, No 111.
1 janv—1m—Lundi—Lundi

Etats-Unis d'Amérique.

Paroisse d'Orléans } Cour de la Louisiane.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce dix-huitième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et dans la quatre-vingt-deuxième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, par devant moi, Edouard Le Gardeur, jr., notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la susdite ville et la susdite paroisse d'Orléans, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, se sont présentés les personnes dont les noms et capacités sont ci-après indiqués, lesquelles personnes ont déclaré par la présente qu'elles ont formé entre elles une société sous l'autorité de la Banque de la Nouvelle-Orléans, corporation établie par acte d'une loi de l'Etat ci-dessus dans cette ville et cette paroisse — pour le nombre d'actions de cinquante dollars chacune ; de laquelle banque, figurant en regard de leurs signatures respectives.

Que conformément à la loi et au huitième article de la charte ou acte susdit, les susdites parties, au nom et au rapport de Wm Monaghan, ancien notaire de cette ville et paroisse, de feu le 14 mai 1865, à la direction de la Nouvelle-Orléans, et pendant la même mesure, et ceux est ainsi encore lieu que l'élection ait eu lieu.

Que l'assemblée aura lieu le troisième jour de février, soit huit cent soixante-six, une résolution dont copie est ci-après annexée, a été passée à cet effet — et de plus ladite société a été formée pour la susdite durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, à compter du 23 de février 1867 jusqu'au jour de la vente, sept piastres et cinq cents (97 50), seront du premier, quatre piastres et cinquante cents (4 50) du reste d'icelle susdite et les frais d'entretien, comptant, au moment de l'adjudication. Si les susdites parties ne paient (jusqu'au comptant au montant de ces enchères), le paiement d'un billet de cent vingt-cinq dollars (125 00), portant dix-huit mois à compter du 1er mars prochain, et un billet de trente-trois cents et un tiers (0 33 1/3), portant pareillement dix-huit mois à compter du 1er mars prochain, et un billet de cent vingt-cinq dollars (125 00), portant pareillement dix-huit mois à compter du 1er mars prochain, et un billet de trente-trois cents et un tiers (0 33 1/3